

Tournoi Régional de Robotique

Catégorie – LIBRE – Ile de la Réunion

Règlement
Sciences Réunion
CCSTI de l'île de la Réunion



Chapitre 1 : Principe de la catégorie libre

Article 1 : explication

Les participants à la catégorie Libre réalisent leur robot comme ils le souhaitent tout en restant original. Les concurrents devront présenter leur projet à l'aide d'un support de communication, à trois jurys : le jury communication, le jury technique et scientifique et le jury public.

Chapitre 2 : Règlement

Article 2 : Règlement

Le règlement de la catégorie libre est établi à partir :

- Du bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010 (pour les SI)
- Du bulletin officiel spécial n°3 du 17 mars 2011 (pour les STI2D)

Ces bulletins reprennent l'ensemble des compétences que doivent acquérir les élèves au cours de leurs années de première et terminale et énoncent que les projets des élèves doivent mobiliser des compétences **pluridisciplinaires** et que la démarche de réalisation d'un projet doit consister à :

- Analyser le problème
- Imaginer des solutions
- Choisir une solution et justifier le choix d'un point de vue scientifique, technologique, socio-économique
- Formaliser la solution
- Réaliser tout ou partie de la solution
- Évaluer les performances de la solution
- Présenter la démarche suivie

Dans le cadre de leur activité, les productions des participant peuvent être :

- Des supports de communication
- Des prototypes ou maquettes numérique ou matérielle

Article 3 : Les supports de communication

Les supports de communication doivent faire apparaître :

- La problématique
- La méthodologie permettant de résoudre cette problématique
- Le résultat obtenu

Article 4 : La communication orale

Le support de présentation doit permettre aux participants de présenter leur projet en 180 secondes en faisant apparaître :

- La problématique
- La méthodologie permettant de résoudre cette problématique
- Le résultat obtenu

Chapitre 3 : les points

Article 5 : Le jury communication

Le jury communication, constitué des membres de l'équipe de Sciences Réunion attribuera un quota de points aux différentes équipes selon :

- La qualité du support de communication (4 points)
- La qualité du discours et de la présentation (4 points)

Article 6 : Le jury technique et scientifique

Le jury technique et scientifique constitué des enseignants, attribuera un quota de points aux différentes équipes selon :

- La technicité du projet : celui-ci répond-il à une problématique ? (4 points)
- Le contenu scientifique (4 points)

Article 7 : Le jury public

Le jury public, c'est à dire l'ensemble des participants au Trophée Robotique 2015 évaluera la présentation orale de 180 secondes, ainsi que le projet dans sa globalité. Chaque participant pourra voter pour le projet de son choix ; le projet récoltant le maximum de voix obtiendra 8 points.

Chapitre 4 : Le vainqueur

Article 8 : Le vainqueur

L'équipe vainqueur sera celle qui comptabilisera le plus de points attribués par les 3 jurys.

Article 9 : Égalité

En cas d'égalité, c'est le grand jury du Trophée robotique (les membres qui réalisent la remise des prix) qui tranchera en attribuant un point à un des deux projets à départager.